



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Construisons ensemble une école engagée !



Dossier de presse de rentrée 2022

SOMMAIRE

Chiffres clés de l'académie de Dijon	p. 4
La région académique : champs d'actions	p. 5

© 1. RECONNAÎTRE ET VALORISER LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

1.1	Mieux former tous les personnels dans l'académie	p. 7
1.2	Améliorer les conditions d'exercice et les parcours des personnels	p. 10
1.3	Renforcer la gestion des ressources humaines	p. 13

© 1. INSTRUIRE ET FAIRE PROGRESSER

2.1	Favoriser les apprentissages et conforter les savoirs fondamentaux	p. 17
2.2	Accueillir, instruire et faire progresser tous les élèves	p. 21
2.3	Faire progresser tous les élèves de collège	p. 25
2.4	Consolider la réforme du lycée général et technologique	p. 31
2.5	La voie professionnelle	p. 35

© 3. GRANDIR S'ÉPANOUIR ET S'ENGAGER

3.1	Faire société : la transmission des valeurs de la République	p. 39
3.2	La lutte contre le harcèlement à l'École	p. 42
3.3	L'éducation artistique et culturelle	p. 47
3.4	Lutter contre les inégalités territoriales	p. 50

CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE DE DIJON

LES ÉLÈVES⁽¹⁾

260 408

écoliers, collégiens et lycéens ⁽¹⁾ soit :

134 705 élèves
du premier degré (public et privé)

125 703 élèves
du second degré (public et privé)

dont **72 569** collégiens

et **53 134** lycéens (LGT, pro, post bac)

LES ENSEIGNANTS⁽¹⁾

19 795

1^{er} et 2nd degrés, public et privé

LES DIPLÔMES⁽²⁾

89%

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet (DNB)**

91,9%

Taux de réussite
au **baccalauréat
général et technologique**

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

1 923

écoles et établissements du second
degré publics et privés sous contrat ⁽²⁾ :

1 666 écoles

182 collèges

75 lycées et 3 Erea*

*Erea : établissement régional
d'enseignement adapté

LE BUDGET

1,6 Milliard d'euros

(1) Prévisions 2022. (2) Session 2022, données provisoires.



LA RÉGION ACADÉMIQUE CHAMPS D'ACTION



JEUNESSE, ENGAGEMENT ET SPORTS

Offrir un cadre à chaque jeune
lui permettant de s'épanouir
au delà du temps scolaire



INFORMATION ET ORIENTATION

Développer l'ambition et
accompagner les parcours
pour amener les jeunes sur
la voie de leur réussite



Encourager les mobilités
entrantes et sortantes et
permettre à chaque élève
de donner une dimension
internationale à sa scolarité

MOBILITÉS ET INTERNATIONAL

Accompagner le
développement de
l'enseignement supérieur,
de la recherche et de
l'innovation



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE ET INNOVATION



Faire émerger une culture
commune des pratiques
numériques et de
l'enseignement hybride et
travailler à un égal accès au
numérique pour chaque élève

NUMÉRIQUE POUR L'ÉDUCATION

Favoriser l'accès à la voie professionnelle
par les formations scolaires, universitaires
et en apprentissage dans un continuum
Bac -3/+3

en lien avec les campus
des métiers et des
qualifications (CMQ) et
par les formations tout
au long de la vie



FORMATION PROFESSIONNELLE



ARTS ET CULTURE

Construire des
parcours qui
permettent à
chaque jeune
d'accéder aux arts et
à la culture tout au
long de sa scolarité

En soutien de ces grandes politiques, la région académique est engagée dans une gestion cohérente des achats et du patrimoine immobilier à une échelle régionale.

1. RECONNAÎTRE ET VALORISER LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE



1.1 Mieux former les personnels dans l'académie

À RETENIR

La formation initiale et continue des personnels de l'éducation nationale et de la jeunesse est une priorité.

— la nouvelle école académique de la formation continue (EAFC) est chargée d'organiser la formation de tous les personnels.

— des programmes de formation inscrits au plus près des besoins des personnels afin de :

- permettre le développement professionnel et personnel tout au long de la carrière ;
- offrir à chaque personnel une formation de proximité et un accompagnement personnalisé.

🕒 UNE NOUVELLE ENTRÉE DANS LE MÉTIER

La réforme du master MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) a fait évoluer son contenu afin de consolider sa qualité de diplôme le mieux à même de préparer et former aux métiers de l'enseignement et de l'éducation. Les expériences en milieu professionnel durant le master Meef s'inscrivent pleinement dans cette perspective.

Le cursus de ce master intègre pour les étudiants des stages d'observation et de pratique accompagnée dès la première année mais également des périodes d'alternance avec un exercice en école ou établissement pour un tiers de leur temps en M2.

Les périodes conséquentes ainsi réalisées en milieu professionnel sur l'ensemble du cursus contribuent à la professionnalisation des étudiants pour leur permettre une entrée progressive dans le métier.

Par ailleurs, le positionnement du concours a évolué. Il est désormais en fin de M2 ce qui permet aux étudiants de mieux répartir leurs objectifs sur trois années : la préparation du diplôme en M1 ; le concours et le diplôme en M2 puis la titularisation l'année suivante.

🕒 LA FORMATION DES ENSEIGNANTS STAGIAIRES

90 h de formation réparties sur l'année dispensée pour moitié par les formateurs de l'INSPE (disciplinaire) et pour l'autre moitié par les formateurs départementaux (maîtres formateurs, CPC, IEN)

Contenu de la formation :

L'INSPE propose 1 journée sur chaque polyvalence (histoire géographie EMC, sciences, anglais, EPS, arts plastiques et éducation musicale), une journée d'ARP et une journée intitulée « analyser son enseignement en mathématiques ».

Les formations départementales, des thématiques plus transversales :

- l'aménagement des espaces et l'enseignement dans une classe à cours multiple (différencié selon l'affectation géographique)
- le suivi des progrès des élèves, la question de l'évaluation et de la différenciation
- les continuités inter cycles et inter degrés
- l'accompagnement des ressources institutionnelles différenciées par cycles et adaptées au contexte d'exercice
- la coopération au sein d'une équipe et le travail au sein d'un collectif (projet d'école)
- le numérique au service des apprentissages (en fonction de l'équipement des écoles)
- les relations école famille / école inclusive EE PPS PAI PPRE, travailler avec une AESH

© LA FORMATION DES PROFESSEURS CONTRACTUELS

Un dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation pour les professeurs contractuels nouvellement recrutés.

Cette formation hybride a été conçue pour amener les professeurs contractuels à s'approprier leur nouvel environnement de travail. Cette formation mêle apports théoriques, échanges et confrontations d'idées (débat), travaux individuels / en sous-groupes et co-construction d'outils.

C'est une formation active avec la mise en œuvre de différents outils et techniques d'animation utilisables par les enseignants avec leurs élèves.

Porté par l'E AFC, ce dispositif prévoit :

- une formation à distance avant la prise de poste consacrée à la découverte du métier d'enseignant, le cadre d'exercice, la conception et la mise en œuvre de l'enseignement
- deux journées d'accueil les 29 et 30 août sur les apports fondamentaux avant la prise de fonction : le statut du fonctionnaire, l'éthique professionnelle du fonctionnaire d'état, les droits et devoirs, la déontologie, la laïcité, la conception et la mise en œuvre des cours, le suivi et l'évaluation des apprentissages des élèves, la gestion de classe, les relations école / famille
- des formations disciplinaires dédiées à la conception et mise en œuvre de l'enseignement avec deux jours de présentiel
- un accueil par le chef d'établissement, l'équipe de direction et l'équipe pédagogique dans l'établissement
- un accompagnement systématique par un professeur expérimenté pour tous les nouveaux contractuels
- la possibilité de bénéficier de formations de préparation des concours enseignants
- un accompagnement renforcé en cas de difficultés



FOCUS ACADEMIE

Les journées d'accueil des enseignants contractuels

Le dispositif de formation qui s'est tenu les 29 et 30 août dernier a permis aux participants de :

- connaître les différents interlocuteurs avec lesquels ils vont interagir, collaborer
- comprendre les missions attendues d'un enseignant du 2nd degré ; savoir de positionner en agent de la fonction publique éthique et responsable ; s'adapter à sa nouvelle posture professionnelle d'enseignants
- comprendre le fonctionnement des différents profils d'apprentissage
- connaître les différents courants pédagogiques
- savoir construire sa première séquence d'enseignement (de la construction à l'évaluation)
- repérer les sites ressources

© L'ÉCOLE ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE (E AFC), L'AMBITION D'UNE FORMATION RENOUVELÉE

La formation continue des personnels est un levier essentiel pour permettre à tous les agents de développer leurs compétences professionnelles. D'une part, elle vise à accompagner les politiques éducatives, les nouveaux référentiels ou dispositifs. D'autre part, elle répond à des enjeux collectifs (par ex. des établissements scolaires), comme aux besoins des agents pour se préparer aux évolutions des métiers, soutenir leur mobilité ou dans le cadre de leur projet professionnel pour s'adapter à de nouvelles fonctions.

Sous l'autorité du recteur, la politique académique de formation des personnels est mise en œuvre par l'E AFC.

Elle vise à :

- **structurer et enrichir l'offre de formation continue** sur l'ensemble du territoire ;
- **mieux assurer le continuum de formation**, à l'issue de la formation initiale, en partenariat avec l'INSPE ;
- **permettre à tous les personnels de bénéficier d'une formation continue de qualité, tout au long de la carrière**, en proximité et à l'écoute de leurs besoins.

L'offre diversifiée de formation de l'E AFC, au service du développement professionnel de chacun, s'appuie sur toutes les modalités de formation : en présentiel ou à distance.

Cette offre de formation est conçue par des prescripteurs, comme les corps d'inspection, ou par des partenaires comme le Réseau Canopé ou l'INSPE.

L'E AFC a également pour objectif de professionnaliser les démarches et les acteurs de la formation, par exemple par des actions de formation de formateurs.

L'ambition de la formation continue est donc de contribuer au développement professionnel de chaque acteur et de chaque territoire de l'académie, au service de la réussite de chaque élève.



1.2 Améliorer les conditions d'exercice et les parcours des personnels

À RETENIR

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse met en place de nouvelles mesures pour :

- mieux répondre aux aspirations de ses personnels en valorisant leurs compétences ;
- améliorer les conditions d'exercice des métiers.

L'académie est engagée en faveur de l'égalité et de la diversité professionnelle.

🎯 L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE, AU CŒUR DE L'ACTION ACADÉMIQUE

En application de la loi du 6 août 2019, l'académie de Dijon s'est dotée d'un plan d'action académique en faveur de l'égalité professionnelle femmes/hommes, voté lors du comité technique académique du 11 février 2022.

L'académie est mobilisée de longue date en faveur de l'égalité filles-garçons. Les actions proposées, issues d'un travail collaboratif et pluri catégoriel, permettront d'agir au bénéfice des personnels pour aller vers une égalité professionnelle réelle.

Le plan est structuré en 5 axes qui permettront à terme de :

- Renforcer la gouvernance des politiques d'égalité
- Créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles
- Évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunérations et de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes ;
- Mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle ;
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violences (dont les violences sexuelles et sexistes), de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

FOCUS ACADÉMIE

Le premier séminaire dédié à « l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations » a eu lieu mercredi 1^{er} juin 2022 au lycée Carnot (Dijon).

Ce séminaire s'adressait aux cadres du rectorat et des DSDEN de Côte-d'Or, de la Nièvre, de Saône et Loire et de l'Yonne (chefs de division, chefs de services, chefs de bureau, conseillers, conseillers techniques, doyens des inspecteurs, chefs d'établissements, adjoints gestionnaires.

Ce premier rendez-vous avait pour objectifs :

- de sensibiliser et de former les cadres de l'académie,
- de favoriser une culture commune autour des concepts de préjugés, stéréotypes et discriminations
- d'amener chacun et chacune à développer un regard réflexif sur leurs processus de recrutement, d'évaluation et d'accompagnement des agents

🕒 LE CARRÉ RÉGALIEN : UN SOUTIEN SYSTÉMATIQUE ET SANS FAILLE AUX PERSONNELS

Structure organisationnelle résultant du Grenelle de l'Éducation, le Carré régalien porte une transformation de l'école. Les personnels sont systématiquement accompagnés et soutenus lorsqu'ils sont confrontés à toute forme de violence. Cette démarche exprime le volontarisme et la possibilité d'action face aux atteintes quelles qu'elles soient.

La généralisation des « carrés régaliens » en septembre 2021 s'est accompagnée d'une information de tous les personnels sur les dispositifs de protection en place. Dans chacun de ces domaines, une équipe dédiée assure un suivi attentif des signalements, apporte une expertise dans l'analyse de situation, dans le conseil et dans le traitement. En leur qualité de cadres de proximité, l'action des chefs d'établissement est centrale, depuis le signalement des atteintes aux autorités académiques (et le cas échéant, au procureur de la République) jusqu'à l'accompagnement des victimes.

En complément de cette démarche, et parce que la prévention et la préservation d'un climat scolaire serein passe par la bonne formation des personnels, un plan exceptionnel de formation aux valeurs de la République et à la laïcité a été lancé à la rentrée 2021. Pensé sur quatre ans, ce plan vise à apporter à l'ensemble des personnels, enseignants et non enseignants, des connaissances théoriques mais aussi des réponses pratiques aux situations observées en établissement.

🕒 UNE ATTENTION PARTICULIÈRE ACCORDÉE AUX AESH ET AUX AED

Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) ont bénéficié de la création d'une grille indiciaire en septembre 2021, leur donnant une meilleure lisibilité et une amélioration de leur parcours professionnel. La rémunération correspondant à leur entrée en fonction (bas de grille) a été revalorisée. Les assistants d'éducation (AED) pourront bénéficier à compter du 1^{er} septembre 2022 d'un contrat à durée indéterminée après six ans d'exercice de leurs fonctions dans les conditions prévues par décret, ainsi que d'un indice de rémunération rehaussé de 10 points lors de leur passage en CDI. En outre, les AED peuvent depuis le 1^{er} janvier 2022 effectuer des heures supplémentaires.

FOCUS ACADÉMIE

En 2022-2023 :

18 AED supplémentaires (ETP)

80 AED cédés

FOCUS ACADÉMIE

En 2021-2022 :

5175 personnels formés (23% des effectifs de l'académie)

41 collèges ont bénéficié de la formation

31 formateurs engagés dans le plan de formation

🕒 AMÉLIORER LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

Une mesure interministérielle de revalorisation de **10 % des indemnités kilométriques** des agents publics est effective depuis le 1^{er} janvier 2022.

Cette mesure a été complétée de manière à couvrir les agents non bénéficiaires de ce dispositif. Les personnels enseignants et d'éducation stagiaires et les personnels remplaçants qui connaissent de fortes mobilités ont ainsi vu leurs indemnités revalorisées au 1^{er} janvier 2022.

De même, à compter du 1^{er} septembre 2022, les contractuels alternants, dans le cadre d'une formation en master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (Meef), toucheront une indemnité de 700 € bruts annuels afin de compenser les frais de déplacement entre leur lieu de formation et l'école ou l'établissement d'enseignement dans lequel ils exercent.

🕒 LES MESURES EN FAVEUR DE TOUS LES PERSONNELS

De manière générale, **les déroulés de carrière sont améliorés pour l'ensemble des personnels**. L'année 2022 voit se poursuivre les mesures fluidifiant les progressions des parcours de carrière :

- maintien du taux de promotion à la hors classe des professeurs ;
- élargissement en 2022 des conditions d'accès à la classe exceptionnelle pour les enseignants et assimilés ;
- revalorisation significative des taux de promotion des corps de catégorie B et C.

De même, le ministère a mis en place en 2022 la participation de l'employeur aux **frais de mutuelle santé** pour tous les agents éligibles (15 €/mois à compter du 1^{er} janvier 2022, soit 180 €/an). Enfin, comme l'ensemble des fonctionnaires, les personnels de l'éducation nationale bénéficient depuis le 1^{er} juillet 2022 de la **revalorisation du point d'indice** de la fonction publique.

🕒 UNE CULTURE RH PARTAGÉE

Des prestations à des tarifs préférentiels avec PREAU

Préau, une association pour améliorer la vie quotidienne de tous les personnels du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et du ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques.



La création de l'association Préau est l'une des concrétisations de l'engagement #5 du Grenelle de l'éducation : « bénéficiaire de nouveaux avantages sociaux ».

Préau propose, à travers un portail unique, une offre de nombreuses prestations culturelles, sportives, touristiques et de loisirs et vous permet de profiter de tarifs préférentiels pour :

- les plateformes de musique en ligne, de livres numériques, de vidéos à la demande ;
- l'équipement sportif, l'accès aux remontées mécaniques, les salles de sport ;
- les coffrets loisirs ;
- les offres partenaires auprès de résidences de vacances ;
- un catalogue de formation avec plus de 1200 cours en ligne

PRÉAU assure également l'information de ses adhérents s'agissant de l'action sociale interministérielle et ministérielle, en relayant sur son site les différentes prestations offertes dans ce cadre.

Pour qui ?

Les prestations offertes par l'association Préau s'adressent à tous les personnels actifs et retraités du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et du Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, de toutes les académies, de l'administration centrale et des opérateurs des ministères ainsi que leur famille (conjoint et enfants).

L'adhésion à Préau est entièrement gratuite pour tous les personnels.

Les offres proposées par l'association nationale Préau sont présentes sur tout le territoire.

Rendez-vous sur [PREAU](#) !





© Xavier Schwebel - MENJ

1.3 Renforcer la gestion des ressources humaines

À RETENIR

L'académie est engagée dans une gestion des ressources humaines plus qualitative et personnalisée.

— La transformation RH est guidée par des actions de la feuille de route RH pour :

- un service public d'éducation plus proche de ses personnels
- favoriser le bien-être et la qualité de vie au travail.

🎯 DES CONSEILLERS RH DE PROXIMITÉ, POUR MIEUX RÉPONDRE AUX ATTENTES DES PERSONNELS

Depuis le 1^{er} septembre 2018, l'académie de Dijon déploie sur le territoire des conseillers RH de proximité. Au nombre de 6, les conseillers RH de proximité sont situés au sein de chaque DSDEN. Leur rôle consiste à accompagner, conseiller et informer tous les personnels de l'académie, quel que soit leur corps (enseignant, personnel d'éducation, psychologue, personnel de direction ou d'encadrement, personnel administratif) ou leur statut (titulaire ou contractuel).

La fonction de conseiller RH de proximité a été créée dans le but de mieux répondre aux attentes des personnels, grâce à un accompagnement personnalisé. Cet accompagnement est mobilisable à tout moment du parcours professionnel. Il permet à chaque personnel qui le souhaite de pouvoir contacter un conseiller RH de proximité au plus près de son école, de son établissement ou de son lieu d'exercice, dans un lieu dédié et dans le respect des règles de confidentialité.

Les missions du CRH de proximité : aider au développement personnel et professionnel

Le conseiller RH de proximité accompagne individuellement les personnels qui le souhaitent dans leur évolution professionnelle :

- en proposant des bilans professionnels
- en préparant et réalisant une mobilité
- en détectant et suivant des potentiels

Écouter, conseiller, prévenir

Le conseiller RH de proximité apporte un appui RH pour la gestion managériale des chefs d'établissement, des corps d'inspection et des chefs de service. Il assure un soutien aux personnels en difficultés qui ont pu subir une atteinte à leur image ou à leur intégrité, des violences verbales et physiques, du harcèlement...

Le conseiller RH représente l'interlocuteur de 1^{er} niveau dans le cas de situations conflictuelles.

Animer

Le conseiller RH de proximité anime des réseaux professionnels dans le bassin d'emploi local, en partenariat avec les services de l'État et les collectivités locales, afin d'identifier des pistes de mobilité pour les personnels ainsi que d'éventuelles ressources contractuelles parmi les viviers locaux.



© UNE FEUILLE DE ROUTE RH DANS CHAQUE ACADÉMIE

Chaque académie a rédigé en mai 2021 puis mis en œuvre une feuille de route RH **pour mieux écouter les personnels, mieux les informer, mieux les orienter et mieux répondre à leurs attentes.**

Ces feuilles de route RH académiques concrétisent et incarnent l'ambition ministérielle portée par les recteurs de :

- **rapprocher** l'institution de ses personnels ;
- **valoriser** les gestionnaires RH qui, dans les services académiques et départementaux, assurent le suivi administratif des personnels ;
- **renforcer** ainsi l'instauration d'une **GRH de proximité partagée par l'ensemble des acteurs de l'encadrement et de l'accompagnement** (chefs d'établissement, directeurs d'école, adjoints gestionnaires, corps d'inspection, personnels administratifs, sociaux et de santé, directeurs et conseillers RH de proximité).

Un service public d'éducation plus proche de ses personnels

Le déploiement des feuilles de route RH académiques dès l'année scolaire 2021-2022 a permis de créer des pratiques d'accompagnement personnalisé de concrètement à :

- améliorer la **relation entre l'institution et les personnels** ;
- accompagner les **parcours professionnels** et valoriser les compétences tout en renforçant le sentiment d'appartenance à l'institution et les collectifs de travail ;
- favoriser le **bien-être, la qualité** et les **conditions de travail** ;
- protéger et soutenir les personnels dans le cadre de l'École de la République, afin de garantir la sérénité des apprentissages, préserver la neutralité du service public de l'éducation et permettre aux personnels d'assurer leurs missions.

Favoriser le bien-être et la qualité de vie au travail (QVT)

Dans toutes les académies sont mis en place des plans QVT et de communication pour **développer la communication interne et la relation aux personnels.**

Participent de cette culture de la qualité de vie au travail :

- des guides d'accueil ;
- des journées plus personnalisées d'accueil des différents personnels qui arrivent dans une académie ;
- des pages dédiées sur les sites académiques ciblant la présentation du territoire et des services offerts ;
- des lettres d'information RH qui mettent en avant les différents métiers de l'éducation nationale et de la jeunesse



La plateforme Colibris

Dans toutes les académies, la plateforme (espace numérique) Colibris permet :

- **aux personnels** du ministère d'effectuer une démarche administrative de manière dématérialisée, d'échanger avec un gestionnaire, d'être informés de l'avancée de leur démarche ;
- **aux gestionnaires** de proposer des démarches facilitées.

Cela peut concerner le **mouvement des personnels** ou **encore la prestation sociale complémentaire.**

2. INSTRUIRE ET FAIRE PROGRESSER



2.1 Favoriser les apprentissages et conforter les savoirs fondamentaux

À RETENIR

- Prévenir la difficulté scolaire dès le plus jeune âge et garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves est la priorité du ministère depuis 2017.
- L'apprentissage des savoirs fondamentaux, amorcé dès l'école maternelle, demeure l'objectif premier de l'école élémentaire. En 2022-2023, cela se traduit par :
 - le renforcement de l'enseignement du français et des mathématiques à l'école élémentaire ;
 - l'amélioration des conditions d'apprentissage ;
 - renforcer la formation des professeurs ;
 - une évaluation nationale expérimentale des élèves en début de CM1 afin de donner aux professeurs des outils pour mieux suivre les progrès des élèves tout au long de la scolarité à l'école primaire.

LES TAUX D'ENCADREMENT EN HAUSSE DANS L'ACADÉMIE

La maîtrise des savoirs fondamentaux à l'école primaire demeure la priorité du ministère pour 2022-2023. Les résultats aux évaluations nationales montrent que depuis 2019, les efforts portés sur l'apprentissage des savoirs fondamentaux portent leurs fruits. Malgré la crise sanitaire, dont les effets ont été gommés, les résultats des élèves reviennent au niveau de 2019, voire les dépassent dans certains domaines.

SOUTENIR MASSIVEMENT L'ÉCOLE PRIMAIRE

Le dédoublement des classes de grande section, CP, CE1 en éducation prioritaire

Les mesures de justice sociale engagées pour offrir aux élèves, dès le plus jeune âge, les meilleures conditions d'apprentissage possibles et favoriser la réussite de tous, se poursuivent. Depuis maintenant cinq ans, **375 000 élèves de CP et CE1** dans les écoles situées en zone d'éducation prioritaire (Rep et Rep+) bénéficient de la mesure de dédoublement des classes. Une évaluation de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) montre **des premiers résultats** qu'il s'agit de confirmer par un enseignement explicite,

structuré et efficace. Dans cette perspective, le travail engagé sur le référentiel de l'éducation prioritaire trouvera son aboutissement cette année.

L'impact du dédoublement des classes de CP et de CE1 en Rep+ *

- **Sur les compétences des élèves en français et en mathématiques**
 - En fin de CE1 (après 2 ans de scolarisation en classe réduite), ils ont des résultats supérieurs aux élèves scolarisés dans des écoles de Rep aux caractéristiques similaires, mais n'ayant pas bénéficié de la réforme.
 - L'impact positif est surtout visible en CP et subsiste en CE1. Il est également plus fort pour les élèves les plus en difficulté en mathématiques.
- **Sur les pratiques des enseignants**
 - Des effets positifs sur la conduite de la classe.
 - Des enseignants plus confiants vis-à-vis de leur enseignement.
 - Un recours plus marqué à la différenciation



© TIRER PROFIT DES ÉVALUATIONS NATIONALES

Depuis 2018, les évaluations nationales (début CP, mi-CP, début CE1, début 6^e) sont un outil au service de la réussite des élèves. Elles permettent d'identifier la difficulté scolaire sur des compétences fondamentales et d'intervenir immédiatement pour y remédier.

Durant l'année scolaire 2022-2023, l'accent sera mis sur :

- **l'analyse conjointe des résultats des élèves entre les professeurs** afin d'envisager les modalités pédagogiques les plus efficaces, notamment pour les classes charnières (CP, 6^e et 2^{de}) ;
- **des modalités de restitution aux parents** qui seront encore améliorées. Les résultats de ces évaluations constitueront un axe majeur de dialogue entre les académies et le ministère afin de dresser un constat et de partager une stratégie pédagogique adaptée à chacun des territoires.

© RENFORCER LA FORMATION DES PROFESSEURS

Le Plan français et le Plan mathématiques

Depuis une quinzaine d'année, les études internationales montrent que le développement professionnel des enseignants demeure l'un des meilleurs moyens pour améliorer la qualité de l'enseignement offert aux élèves.

Ces principes s'appliquent aux formations renforcées dans le cadre des plans mathématiques et français qui offrent à chaque professeur, sur un cycle de six années scolaires, un travail approfondi alliant apports didactiques et pédagogiques et observations croisées au sein des classes. L'apprentissage par les pairs est systématiquement privilégié.

Depuis 2019 pour le plan mathématiques et 2020 pour le plan français, chaque année, un tiers des enseignants du premier degré (3 000 enseignants) de l'académie bénéficie d'un module de développement professionnel de 30 heures. Les enseignants sont regroupés par 6 à 8 sous forme de « constellations », sont suivis par un formateur expert et définissent une question d'enseignement à traiter collectivement, en lien avec une problématique d'apprentissage des élèves.

Quant au plan sciences, il se met en place à la rentrée 2022 et permettra aux écoles volontaires, souhaitant développer un projet scientifique, de bénéficier d'un partenariat avec des chercheurs et d'un accompagnement renforcé des enseignants impliqués.

Les retours des enseignants et des formateurs experts sont encourageants et montrent un réel intérêt pour ces nouvelles modalités de travail collaboratives.

© LES TAUX D'ENCADREMENT EN HAUSSE DANS L'ACADÉMIE

La rentrée dans l'académie est marquée par une **déprise démographique**, baisse constatée depuis plusieurs années.

Ainsi, alors qu'il est prévu une baisse de 1,8 % des effectifs dans le premier degré public et de 1,1 % dans le second degré public, **les moyens d'enseignement de l'académie sont stables**.

Cela signifie donc que les taux d'encadrement (moyens d'enseignement par élève) augmentent, améliorant globalement les conditions de mise en place de cette rentrée dans les écoles et les établissements de l'académie.

— **Le premier degré est réaffirmé** comme une priorité constante, avec une nouvelle hausse des taux d'encadrement et une amélioration du régime des décharges des directeurs d'écoles.

À la rentrée 2022 : -2 207 élèves

6,35 professeurs pour 100 élèves (P/E)

(6,24 en 2021), donnée supérieure à la moyenne nationale (5,94).

— **Dans le second degré** les moyens sont maintenus voire augmentés de façon ciblée, avec l'enjeu d'apporter des marges supplémentaires aux établissements et de renforcer l'accompagnement de la vie de l'élève. L'académie de Dijon est toujours en déprise démographique (elle fait partie des 3 académies qui perdent le plus d'élèves dans le second degré).

À la rentrée 2022 : -1 155 élèves

Des moyens d'enseignement constants

Hausse des taux d'encadrement (H/E) :

— **en collège**

- Côte-d'Or : de **1,249** (1,233 en 2021)
- Nièvre : **1,377** (1,346 en 2021)
- Saône-et-Loire : **1,252** (1,239 en 2021)
- Yonne : **1,279** (1,246 en 2021)

— **en lycée** (voies, générale et technologique) : **1,344** (1,331 en 2021)

— **Voie professionnelle** : **2,441** (2,367 en 2021)

— **Postbac** : **2,372** (2,197 % en 2021)

Des moyens de vie scolaire renforcés :

+ 18 AED (ETP)

Améliorer les conditions d'apprentissage



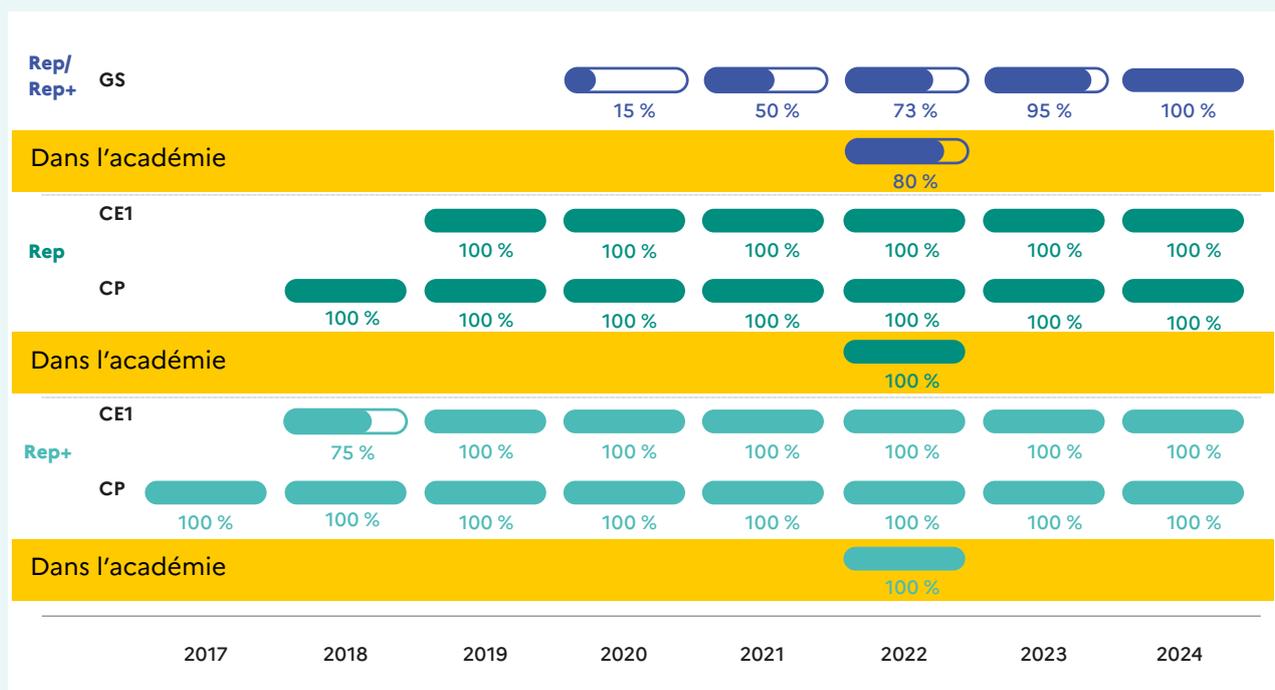
TROIS OBJECTIFS

1 Maîtrise des savoirs fondamentaux pour un parcours scolaire réussi

2 Réduction des inégalités sociales

3 Renforcement de l'encadrement pédagogique

🕒 DÉPLOIEMENT DES CLASSES DÉDOUBLÉES DANS L'ÉDUCATION PRIORITAIRE



🕒 PLAFONNEMENT DES CLASSES À 24

87 %*

des classes de GS, CP et CE1 de l'enseignement public bénéficieront d'un effectif inférieur ou égal à 24 élèves à la rentrée 2022.

* Sur la base des chiffres de juin 2022.

© 30 MINUTES D'ACTIVITÉ PHYSIQUE QUOTIDIENNE DANS TOUTES LES ÉCOLES

Une mesure généralisée à la rentrée

Pratiquer une activité physique quotidienne contribue au bien-être et à la santé, conditions fondamentales pour bien apprendre.

L'éducation nationale s'engage ainsi, en collaboration avec Paris 2024 et le mouvement sportif, à ce que chaque élève bénéficie d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école primaire. Celle-ci est complémentaire des trois heures d'éducation physique et sportive (EPS), discipline d'enseignement obligatoire.

Inscrite dans la stratégie nationale sport-santé, cette mesure réaffirme le rôle de l'École dans la promotion de la santé par l'activité physique.

Une pratique adaptée à chaque école

Ces 30 minutes d'activité physique quotidienne sont **variées et adaptées au contexte de chaque école** : fractionnées ou combinées sur les différents temps scolaires, en lien avec les temps d'enseignement, etc. Les temps de récréation peuvent être investis pour amener les enfants à se dépenser davantage et pour lutter contre la sédentarité par des pratiques ludiques.

Cette mesure peut être déployée en partenariat avec les collectivités locales, dans le cadre d'un rapprochement avec le mouvement sportif scolaire et les clubs sportifs affiliés à des fédérations agréées signataires d'une convention.

Les partenaires travaillent à la co-construction de contenus pédagogiques adaptés. Ils accompagnent également les équipes pédagogiques dans leur mise en place de ces contenus avec du matériel et/ou une offre de formation (dans le temps scolaire ou hors temps scolaire) et mobilisent leurs réseaux de clubs.



© Stéphanie Lacombe - MENJ

2.2 Accueillir, instruire et faire progresser tous les élèves

À RETENIR

- La communauté éducative s'engage résolument dans la réponse aux besoins de tous les élèves quel que soit leur situation. L'école inclusive est notamment une priorité réaffirmée avec à la fois des moyens permettant l'accueil des élèves en situation de handicap et un accompagnement des professeurs par des formations adaptées. De même, la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France est assurée avec un enseignement renforcé de la langue française.
- La maîtrise des langages est essentielle pour permettre aux élèves d'accéder aux savoirs. Des actions fortes sont conduites pour prévenir l'illettrisme et pour permettre aux élèves de mieux communiquer en langue étrangère.

🕒 LA PRÉVENTION DE L'ILLETTRISME : DES CONSTATS ET DES LEVIERS D'ACTION

Au niveau national en 2020, 9,5 % des jeunes participants à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) rencontrent des difficultés dans le domaine de la lecture. Le tiers d'entre eux peut être considéré en situation d'illettrisme.

Dans l'académie de Dijon, le taux oscille entre 7 à 9 % pour la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire d'une part, et 9 à 11 % pour la Nièvre et l'Yonne d'autre part.

Ces chiffres interpellent tout particulièrement l'institution scolaire sur l'enjeu de la construction des apprentissages durables.

Deux inspecteurs (du 1^{er} degré et du 2nd degré), ont été désignés par le recteur pour suivre ce dossier académique et proposer un plan stratégique 2022/2023 qui replace l'action au cœur de l'École dans les classes d'élèves de 3 à 16 ans afin d'assurer l'irréversibilité des acquis de base à tous les jeunes Bourguignons.

Agir sur l'ensemble du parcours de la scolarité obligatoire

Le recteur entend agir sur l'ensemble du parcours de la scolarité obligatoire, de 3 à 16 ans, à partir des leviers existants.

Les journées nationales de lutte contre l'illettrisme

Prévenir l'illettrisme c'est également **sensibiliser et informer tout l'encadrement de l'académie.**

3 actions sont proposées dans l'académie :

- diffusion du kit académique « **Prévention de l'illettrisme** » écrit en lien avec le centre du service national et de la jeunesse (CSNJ) de Dijon à tous les établissements de l'académie et aux partenaires de l'éducation nationale ;
- passation des tests lors des **Journées défense et citoyenneté (JDC)** le 8 septembre par le CSNJ aux corps d'inspection et de direction ;
- mise en place du **Quart d'heure lecture** pour toutes les écoles et tous les collèges le 8 septembre.

Ces deux dernières actions s'inscrivent dans la participation de l'académie aux Journées nationales de l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) dans la semaine du 8 au 15 septembre 2022.

© ACCUEILLIR, INSTRUIRE ET FAIRE PROGRESSER TOUS LES ÉLÈVES

Pour faire face à la diversité des situations et des attentes de chacun, pour une meilleure compréhension des besoins des familles et des élèves en situation de handicap, l'académie déploie de nombreuses actions : un accompagnement de proximité au long cours, des formations individuelles mais également collectives développées au plus près du terrain.

Le déploiement des équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation (EMAS)

est poursuivi sur l'ensemble du territoire académique pour aider les équipes à mieux comprendre les spécificités des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Nouveauté de la rentrée 2022, en parallèle à ces équipes, **des pôles d'accompagnement scolaire (PAS)**, dispositifs innovants co-construits avec l'ARS, seront déployés afin de sécuriser les parcours d'élèves en situation de handicap, par l'implication de professionnels du secteur médico-social au sein même d'entités scolaires.

La scolarisation collective des élèves en situation de handicap s'organise au sein de d'unités localisées d'inclusion scolaire, ULIS (82 en Côte-d'Or, 51 dans la Nièvre, 96 en Saône-et-Loire, 49 dans l'Yonne). Pour répondre à l'augmentation des notifications, 9 ULIS supplémentaires sont créées à cette rentrée : 3 en premier degré et 6 en second degré.

2 nouvelles unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA) à la rentrée

Dans le cadre de la stratégie nationale autisme, deux nouvelles unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA) sont implantées : 1 en Côte-d'Or, 1 dans la Nièvre, portant à 10 le nombre d'UEMA dans l'académie : 3 en Côte-d'Or et Saône-et-Loire, 2 dans la Nièvre et l'Yonne.

Une nouvelle unité d'enseignement élémentaire autisme sera ouverte en Saône-et-Loire, ce qui porte à 5 le nombre de dispositifs élémentaires dans l'académie : 2 en Saône-et-Loire, et 1 sur chacun des autres départements.

Les pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL)

L'académie a déployé depuis plusieurs années les pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL). Cette année, les services académiques ont pour ambition de faire évoluer ces nouvelles entités de manière qualitative en identifiant localement des personnes ressources, proposant des accompagnements de proximité.

L'accompagnement humain des élèves en situation de handicap, au sein des 96 PIAL académiques :

1 822 ETP d'accompagnants à la scolarisation (AESH) déployés sur les 4 départements pour répondre aux attentes de 4 720 élèves.

7 ETP d'AESH référents viennent en appui de ces personnels pour monter en compétences et proposer une aide continue.

Anticiper la rentrée et répondre aux questions des familles

Les cellules d'accueil ont été réactivées dans chacun des départements de l'académie. Elles sont accessibles directement au numéro suivant : 03 80 44 87 + numéro du département (exemple : 03 80 44 87 21 pour la Côte-d'Or), ou via le numéro vert national **0 805 805 110**.



8 807

élèves en situation de handicap

(1^{er} et 2nd degré - prévisions 2022)

278 ULIS (unités localisées d'inclusion scolaire)
9 supplémentaires à la rentrée 2022

15 unités autisme (10 UEMA, 5 UEEA)
3 supplémentaires à la rentrée 2022

1 822 AESH
25 ETP supplémentaires dans les PIAL à la rentrée 2022

91,3 % des besoins en aide individuelle et collective couverts

96 PIAL académiques



La scolarisation des élèves à besoins particuliers : les rendez-vous de l'inclusion continuent

Temps d'échanges mensuels portés par le groupe académique de formateurs sur l'École inclusive, les RDV de l'inclusion ont repris mardi 30 août à 18h00.

Ces rencontres virtuelles ont pour objectif de répondre collectivement aux questions de chacun (enseignants, parents, direction d'entités scolaires, AESH, membres de la vie scolaire, partenaires de l'École) concernant la scolarisation des élèves à besoins particuliers.



© LA PRISE EN CHARGE DES ÉLÈVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVÉS (EANA)

Le contexte

La fin du mois de février 2022 aura marqué un tournant dans l'accueil des enfants allophones au sein des écoles et établissements d'enseignement de l'académie de Dijon.

Au moment du déclenchement de l'invasion des territoires ukrainiens par l'armée russe, l'attention était principalement tournée vers la gestion des suites de l'opération Apagan (évacuation des ressortissants organisée par les forces armées françaises à l'été 2021) visant à rapatrier en France des familles afghanes par mesure de protection à la suite de la prise du pouvoir par les Talibans. L'arrivée des enfants déplacés venus d'Ukraine a soudain rebattu les cartes.

Les principes d'accueil et de scolarisation :

Tout enfant entre 3 ans et 16 ans qui entre sur le territoire de la République française est de droit éligible à une scolarisation la plus rapide possible. Il bénéficie pour l'accompagner dans ses premiers pas d'un enseignement de la langue française destiné à le rendre apte à suivre, et réussir in fine, dans le parcours de formation de son choix.

À l'été 2022, 2 149 enfants primo-arrivants sont scolarisés dans l'académie de Dijon du CP à la terminale.

60 nationalités sont représentées, avec ce que cela implique de large diversité linguistique et culturelle. Cette diversité fait la richesse de la prise en charge pédagogique à assurer.

Ces enfants sont principalement pris en charge dans un réseau de dispositifs permettant l'acquisition de la langue française, à vocation scolaire surtout, en même temps qu'ils facilitent la proximité et l'inclusion avec et dans les classes « ordinaires ».

Les enfants allophones bénéficient ainsi le plus possible de la sociabilité des enfants de leur classe d'âge. Ils s'acculturent à l'école française et ils entrent peu à peu dans les apprentissages en particulier référés au socle commun.

L'accueil des enfants ukrainiens a mis au défi l'organisation académique en même temps qu'elle en a révélé la capacité d'adaptation.



© Julie Bourges - MENJ



2.3 Faire progresser tous les élèves au collège

À RETENIR

- Les évaluations nationales de 6^e fournissent des repères aux professeurs pour adapter leurs enseignements aux besoins de chaque élève.
- En classe de 6^e, de nouvelles organisations sont expérimentées au service de la réussite des élèves et de l'élévation de leur niveau.
- Le collège propose aux élèves de réfléchir à leur avenir grâce à de nouvelles activités de découverte des métiers dès la 5^e et accorde une place accrue à la pratique sportive avec deux heures de sport supplémentaires.

DES ÉVALUATIONS NATIONALES EN FRANÇAIS ET EN MATHÉMATIQUES POUR LES ÉLÈVES DE 6^E

Comme chaque année, les élèves de 6^e passeront, à la rentrée 2022, des évaluations nationales en français et en mathématiques.

Les passations seront organisées par chaque collège du **12 au 30 septembre**. Les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers bénéficieront des adaptations et des moyens de compensation habituels.

Les résultats individuels et par classe seront disponibles dès le lendemain des passations.

La mise à disposition de l'ensemble des résultats individuels des élèves est étendue à cette rentrée et concernera les domaines « résolution de problèmes », « automatismes », « compréhension de l'écrit » et « lexique ». Il s'agit de répondre à la demande forte des équipes pédagogiques d'avoir une vision complète des réussites et des difficultés de chacun et **d'organiser ainsi une prise en charge adaptée.**

Cette rentrée, les documents de restitution destinés aux parents leur permettront, en activant un QR code, d'accéder aux réponses de leur enfant aux domaines énumérés ci-dessus.

En français, la fluence de lecture sera de nouveau évaluée lors d'une passation individuelle et pourra être réalisée par l'ensemble des membres de l'équipe éducative mais de manière préférentielle par un professeur de français. Cette passation individuelle sera menée dès les premiers jours de l'année scolaire.

Les tests de fluence permettront de disposer de références et d'indicateurs à tous les niveaux (départemental, académique et national) sur cette compétence spécifique.

L'objectif de ces évaluations est de permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'éléments objectifs sur certaines compétences des élèves en début de 6^e.

© DEVOIRS FAITS, UNE MESURE D'ÉGALITÉ SOCIALE AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Le dispositif Devoirs faits, mis en place dès les premiers jours de septembre, est pleinement investi pour renforcer les acquis des élèves.

Il doit être proposé prioritairement, dès la rentrée de septembre, aux élèves dont les acquis sont les plus fragiles afin de consolider leurs apprentissages fondamentaux et les accompagner dans la réalisation de leurs devoirs.



Devoirs faits en quelques chiffres

- En 2021-2022, **plus de 803 000 élèves** ont bénéficié du dispositif Devoirs faits, soit 30,4 % des collégiens ayant répondu à l'enquête.
- **1 collégien sur 2 en Rep+** participe à Devoirs faits.
- En moyenne, un collégien bénéficie de **plus de 2,5 heures par semaine** de Devoirs faits.
- Dans chaque collège, **1 professeur sur 4 est engagé** dans le dispositif Devoirs faits.

© UN COLLÈGE QUI INNOVE

L'expérimentation de deux heures de sport en plus

L'objectif est de faciliter l'accès des élèves volontaires à l'activité sportive dans le temps périscolaire, par une organisation des horaires adaptée et des relations renforcées avec les clubs sportifs.

En 2022-2023, cette ambition donne lieu à une expérimentation qui s'amorcera au retour des vacances d'octobre sur l'ensemble du territoire, à raison d'un département par académie sur la base du volontariat.

La mise en place de l'expérimentation se veut souple, adaptée à l'environnement de l'établissement et en lien avec le projet d'établissement au sein duquel le projet d'éducation physique et sportive est essentiel. Les collèges volontaires sont invités à mettre en place, à titre expérimental, une organisation des emplois du temps permettant à tout ou partie de leurs élèves de faire deux heures d'activités sportives sur le temps périscolaire, en lien avec des clubs ou associations sportives.

Cette expérimentation concerne près de 140 collèges dans les 30 académies pour l'année scolaire 2022-2023.

© L'ORIENTATION COMME FACTEUR D'ÉGALITÉ DES CHANCES

La découverte des métiers au collège dès la classe de 5^e, pour améliorer l'orientation des élèves, est un des leviers permettant l'égalité des chances. L'idée est d'appréhender le plus tôt possible le milieu professionnel afin d'éclairer les choix d'orientation de nos jeunes élèves. Les collèges volontaires pourront proposer de nouvelles activités dès le cycle 4 (de la 5^e à la 3^e) grâce à des mini-stages, des visites d'entreprises ou grâce à des rencontres avec des professionnels. Cette démarche qui vise l'acquisition de connaissances et de compétences s'intègre parfaitement dans le cadre du parcours Avenir (de la 6^e à la 3^e) et dans l'accompagnement à l'orientation avec l'horaire dédié à l'orientation du collège au lycée.

Au collège : 12 heures annuelles en classe de 4^e et 36 heures annuelles en classe de 3^e.

Les équipes éducatives pourront s'appuyer sur les ressources pédagogiques de l'office nationale d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) via ETINCEL ou FOLIOS intégré dans l'ENT ECLAT Bourgogne-Franche-Comté et en lien avec la délégation régionale académique à l'information et à l'orientation (DRAIO) et la délégation régionale académique de la formation professionnelle, initiale et continue (DRAFPIC).

Il s'agit d'outiller les équipes dans la perspective d'aider les élèves à acquérir des compétences qui leur permettront de s'orienter tout au long de leur vie et de déconstruire tous les stéréotypes (sexués ou sociaux) qui limiteraient leur projet personnel d'orientation. Les équipes pourront également s'appuyer sur les conseils régionaux et les branches professionnelles.



FOCUS RÉGION ACADÉMIQUE

Promouvoir l'égalité des chances et la réussite des jeunes dans leur orientation vers le supérieur dès le collège

Le dispositif des **Cordées de la réussite** propose un accompagnement des élèves dans leur parcours d'orientation. Destinées en priorité aux élèves scolarisés en éducation prioritaire ou en quartiers prioritaires politique de la ville, aux collégiens et lycéens de zone rurale et isolée et aux lycéens professionnels, elles visent à lutter contre l'autocensure, à susciter l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4^e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur. Cet accompagnement continu et progressif en amont des choix d'orientation est à même de donner à chacun les moyens de sa réussite dans la construction de son parcours, que ce soit vers la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle.

45 cordées
dans la région académique
Bourgogne-Franche-Comté

8 600 élèves bénéficiaires

2/3 de collèges ruraux

© L'ENSEIGNEMENT RENFORCÉ DES LANGUES À L'ÉCOLE PRIMAIRE : MISE EN PLACE D'UNE LABELLISATION « ÉCOLE BILINGUE »

Le rapport *Pour une meilleure maîtrise des langues étrangères, oser dire le nouveau monde*, rendu public en septembre 2018, préconise de développer des modes d'organisation qui ajoutent aux heures de cours de langues vivantes stricto sensu des enseignements d'autres disciplines dispensées en langue étrangère.

Ces formes d'enseignement en langue vivante étrangère, connues sous le nom d'EMILE (enseignement d'une matière intégrée à une langue étrangère), se développent en France et en Europe depuis le début des années 1990 avec le soutien actif de la Commission européenne.

La France est un des pays européens précurseurs pour ce qui concerne le second degré, l'enseignement obligatoire d'une DNL (Discipline non linguistique) ayant été encouragé très tôt, dans les sections internationales dès 1981 puis dans les sections européennes ou de langues orientales en 1992.

Le développement de l'EMILE dans le premier degré a connu en France un développement moins rapide que dans le second degré. Les observations de terrain en Savoie, dans la communauté de Madrid, en Sarre, en Irlande, montrent que les bénéfices de ces méthodes d'apprentissage pour les élèves sont avérés, tant au niveau de l'acquisition des savoirs disciplinaires que de la confiance en soi et de l'aisance dans la communication en langue étrangère.

Fort de ces constats, l'académie de Dijon s'engage résolument dans la création d'écoles à parcours renforcé qui mette en œuvre un enseignement de langue et en langue d'une durée minimale de trois heures par semaine et pouvant aller jusqu'à la moitié de l'horaire scolaire total des élèves.

FOCUS ACADEMIE

Label « école bilingue »

Dans cette perspective et pour conforter le dispositif d'enseignement des langues à l'école, l'académie de Dijon met en place à la rentrée 2022 un label « école bilingue » à 3 niveaux selon l'ambition du projet de l'école.

Les écoles doivent compléter un dossier de candidature pour le 30 septembre 2022 afin d'entrer dans une démarche d'obtention du label pour les vacances de Noël.

Une dizaine de candidatures pour l'année scolaire 2022-2023 est attendue.

Les écoles ayant obtenu le label bénéficieront d'un accompagnement renforcé par les conseillers pédagogiques ou chargés de mission LVE, de formations et de mobilités organisées par les départements, l'académie ou la région académique. Elles seront également prioritaires pour l'obtention d'un assistant étranger.

Le label obtenu sera valorisé par affichage d'une plaque sur le bâtiment de l'école.



ÉCOLE **Bilingue**



FOCUS RÉGION ACADÉMIQUE

Programme TED-i, travailler ensemble à distance et en interaction

Le programme TED-i propose de bénéficier gratuitement de dispositifs innovants de télé-éducation inclusive, grâce à des systèmes de téléprésence robotisés. Ces systèmes sont destinés à améliorer l'accompagnement pédagogique et la socialisation des jeunes élèves ou étudiants (depuis l'école primaire jusqu'à l'université).

Ils sont utilisés dans le contexte éducatif pour permettre à des élèves empêchés - malades, accidentés - d'assister aux enseignements depuis leur domicile ou une structure médicale, quand ils ne peuvent pas être dans la classe.

40 dispositifs de téléprésence dans la région académique ont été déployés lors de l'année scolaire 2021-2022.



2.4 Consolider la réforme du lycée général et technologique

© Stéphanie Lacombe - MENJ

À RETENIR

À compter de cette rentrée 2022 :

- les mathématiques sont renforcées dans le tronc commun de la classe de 1^{re} générale, avec 1 h 30 supplémentaire par semaine pour les élèves qui ne suivent pas l'enseignement de spécialité ;
- les lycéens de la voie générale peuvent préparer une nouvelle option internationale du baccalauréat : le baccalauréat français international (BFI) ;
- les périodes de mobilité européenne et internationale sont mieux prises en compte dans la scolarité et pour le baccalauréat, de la 2^{nde} à la terminale.

PLUS DE MATHÉMATIQUES AU LYCÉE

Le double enjeu des mathématiques au lycée

L'enseignement des mathématiques au lycée poursuit deux objectifs :

- permettre aux élèves, grâce à la spécialité mathématiques et l'option mathématiques expertes, de **développer un niveau d'expertise élevé pour les préparer aux filières scientifiques** de l'enseignement supérieur ;
- proposer à tous les élèves de **consolider les connaissances acquises du CP à la 2^{de}** et d'approfondir un enseignement utile à la formation de l'esprit et indispensable à leur future vie professionnelle.

Dans cette perspective, un comité d'experts a été constitué et a remis ses propositions en mars 2022, après une large consultation, en vue de conforter la place des mathématiques au lycée.

Un renforcement des mathématiques en 1^{re} générale dès la rentrée 2022

L'analyse de la réforme du lycée a montré la nécessité de renforcer l'enseignement des mathématiques en 1^{re} pour les élèves qui ne choisissaient pas la spécialité mathématiques. En 2022-2023, un enseignement de mathématiques spécifique est proposé en complément de l'enseignement scientifique de 1^{re} de 2 heures, soit de 3 h 30 désormais.

Il permet aux élèves qui ne suivent pas la spécialité mathématiques en 1^{re} de consolider l'apprentissage et la maîtrise de notions

fondamentales de mathématiques. En terminale, ils pourront suivre plus facilement l'option mathématiques complémentaires.

Objectifs et programme du nouvel enseignement de mathématiques dans le tronc commun

À la rentrée, tous les lycées proposent ce nouvel enseignement de mathématiques spécifique intégré à l'enseignement scientifique pour les élèves de 1^{re} volontaires et sans spécialité mathématiques.

• Un enseignement d'1 h 30 par semaine dédié aux mathématiques

Les élèves volontaires bénéficient d'un enseignement d'1 h 30 par semaine, qui leur permettra d'acquérir des compétences mathématiques dans les domaines suivants : analyse de l'information chiffrée ; phénomènes aléatoires ; phénomènes d'évolution (croissance linéaire et exponentielle, variations).

• Un programme en lien avec les autres disciplines

L'approche pédagogique proposée dans cet enseignement s'appuie sur des situations concrètes : formation du citoyen (éducation financière, barème de l'impôt, propagation d'une rumeur) ; physique (vitesse d'un mobile, désintégration radioactive) ; biologie (tests médicaux, élimination d'une substance dans le sang, courbes de croissance) ; sciences de la Terre (niveau des océans) ; économie (coût marginal, chiffre d'affaires).

- **Une évaluation en contrôle continu**
Lorsqu'il est choisi par un élève, l'enseignement spécifique de mathématiques fait l'objet d'une évaluation au titre du contrôle continu pour l'obtention du baccalauréat, intégrée dans la note attribuée à l'enseignement scientifique de la classe de 1^{re}, sans modification des coefficients (coef. 3).



Le nouvel enseignement de mathématiques en 1^{re} à la rentrée 2022

Cet enseignement est proposé en 2022-2023 :

- aux élèves qui ne suivent pas l'enseignement de spécialité mathématiques ;
- dans le tronc commun au sein de l'enseignement scientifique ;
- avec un horaire dédié de 1 h 30 par semaine.

Cet enseignement est conseillé pour :

- faciliter le suivi de l'option mathématiques complémentaires en terminale ;
- disposer des outils mathématiques utiles à une poursuite d'études dans des filières non scientifiques.

🕒 LE BACCALAURÉAT FRANÇAIS INTERNATIONAL (BFI)

À la rentrée scolaire 2022, l'option internationale du baccalauréat (OIB) devient le baccalauréat français international (BFI). Les élèves de 1^{re} de la voie générale concernés présenteront cette nouvelle option à la session 2024 du baccalauréat.

Le BFI, nouvelle option internationale du baccalauréat

Les lycéens de la voie générale peuvent préparer une nouvelle option internationale du baccalauréat, le baccalauréat français international (BFI). Le BFI s'inscrit dans la continuité des parcours en sections internationales du CP à la classe de 2de. Toutefois, le BFI est également accessible aux élèves qui n'en sont pas issus.

• Pour améliorer la maîtrise des langues à un haut niveau de compétences

Au service du développement de la francophonie à l'international, le BFI offre aux élèves des parcours qui leur permettent de maîtriser plusieurs langues vivantes, à un très bon niveau, répondant ainsi à une demande forte des familles.

• Pour renforcer la visibilité du baccalauréat à l'international

Le BFI permet de renforcer la visibilité et l'attractivité du baccalauréat français dans le monde.

• Pour offrir une plus grande souplesse aux élèves dans leur parcours

Conçu pour répondre aux attentes de l'ensemble des élèves des sections internationales, qu'ils soient scolarisés en France ou dans le réseau des établissements français à l'étranger, le BFI leur permet de découvrir des enseignements novateurs et ouverts sur le monde, notamment en choisissant de suivre, dans leur cursus, une seconde discipline non linguistique (DNL).

• Pour valoriser significativement la qualité du cursus de l'élève

La création du BFI a conduit à revoir la place des enseignements internationaux spécifiques. Par une plus forte valorisation des coefficients attachés à ces enseignements pour l'obtention du baccalauréat général et une meilleure visibilité sur le diplôme, le BFI permet une meilleure reconnaissance de la qualité du parcours des élèves, de leur engagement dans un cursus plurilingue exigeant et de leur travail.

• Pour améliorer l'articulation avec les systèmes d'enseignement supérieur

Les accords bilatéraux ont conduit à revoir avec les partenaires étrangers les conditions de reconnaissance du BFI par les systèmes d'enseignement supérieur des pays concernés.

Les enseignements, horaires et programmes du BFI

L'élève scolarisé en classe menant au baccalauréat français international (BFI) suit :

- **les mêmes enseignements que les élèves engagés dans un parcours conduisant au baccalauréat général**, à savoir : les enseignements de tronc commun, les enseignements de spécialité et, le cas échéant, des enseignements optionnels, dont possiblement une langue vivante C ;
- **des enseignements complémentaires** spécifiques (approfondissement culturel et linguistique, enseignement connaissance du monde et un enseignement de discipline non linguistique obligatoire, portant soit sur l'histoire-géographie, soit sur l'enseignement scientifique, selon la langue de section choisie pour la préparation du baccalauréat français international) ;
- un enseignement facultatif de **discipline non linguistique** dispensé en LVA (langue de section), LVB ou LVC, adossé à l'un de ses enseignements de spécialité ;
- un **enseignement optionnel de LVC** (ou de la langue du pays hôte pour les établissements d'enseignement français à l'étranger), obligatoirement s'il choisit le parcours trilingue.



FOCUS RÉGION ACADÉMIQUE

Le consortium Erasmus +

La DRAREIC développe deux consortiums Erasmus + à destination de l'ensemble des établissements scolaires :

- le consortium Erasmus + enseignement scolaire « Bouger, se Former, Changer », développé avec le GIP-FTLV de l'académie de Besançon,
- le consortium « BFC » de l'enseignement et la formation professionnelle développé avec la Fédération des MFR de Bourgogne-Franche-Comté.

Ces consortiums Erasmus+ permettent des mobilités individuelles et collectives d'élèves, et participent au développement de la formation des personnels au sein de l'Europe.



Ce qu'il faut retenir sur le BFI

À la rentrée scolaire 2022, l'option internationale du baccalauréat (OIB) devient le baccalauréat français international (BFI). Les élèves de classe de 1^{re} de la voie générale concernés présenteront cette nouvelle option internationale à la session 2024 du baccalauréat. Cette évolution répond à un double objectif :

- renforcer la part consacrée aux enseignements internationaux et aussi l'ouverture sur le monde pour les élèves qui choisissent cette voie ;
- améliorer la lisibilité et l'attractivité du baccalauréat français dans le monde.
- **Le nouvel enseignement connaissance du monde** complète les enseignements spécifiques de discipline non linguistique et d'approfondissement culturel et linguistique ; il valorise l'engagement de l'élève dans le cadre d'un projet avec un partenaire international.
- **Des parcours bilingues, trilingues ou quadrilingues** sont proposés aux élèves, selon les établissements.
- La préparation au BFI concerne uniquement le cycle terminal (maintien des sections internationales jusqu'à la classe de 2^{nde}).
- Les élèves n'ayant pas suivi de section internationale avant la classe de 1^{re} peuvent postuler au BFI.

La mobilité scolaire européenne et internationale

au lycée général et technologique

QUI ?

Les élèves de lycée d'enseignement général et technologique

QUOI ?

Une meilleure prise en compte, dans la scolarité et pour le baccalauréat, des périodes de mobilité européenne et internationale

QUAND ?

À partir de la rentrée scolaire 2022-2023

QUELLES NOUVEAUTÉS ?

◎ ÉLÈVES DE 2^{DE}

- Possibilité de faire reconnaître dans le parcours scolaire les résultats obtenus dans le cadre de sa mobilité
- ✓ Programme **Erasmus+** ou programme de l'**Office franco-allemand pour la jeunesse**
- ✓ Mobilité effectuée sur **une partie de l'année scolaire**

◎ ÉLÈVES DE 1^{RE}

- Possibilité de faire valoir sa mobilité pour le baccalauréat
- ✓ Programme **Erasmus+** ou programme de l'**Office franco-allemand pour la jeunesse**
- ✓ Mobilité scolaire d'une durée minimale de **4 semaines**
- ✓ Rapport écrit et soutenance à présenter au retour

◎ ÉLÈVES DE TERMINALE

- Pour le baccalauréat, possibilité de bénéficier d'une convocation à une épreuve de remplacement si la mobilité entraîne l'absence de l'élève à une épreuve terminale
- ✓ Élèves inscrits dans un **établissement public, privé sous contrat et hors contrat**



Avec inscription de la mention « mobilité scolaire européenne et internationale » sur le diplôme

Pour les épreuves d'enseignement de spécialité, de philosophie et le Grand oral*

LE CONTRAT D'ÉTUDE

Quelle que soit la classe, un contrat d'étude est mis en place pour un partenariat renforcé entre l'établissement d'origine, l'établissement d'accueil et l'élève :

- document indispensable à la reconnaissance de la mobilité scolaire ;
- garantit un accompagnement de l'élève par les équipes pédagogiques des deux établissements ;
- signé par les deux chefs d'établissement, l'élève en mobilité ou son représentant légal s'il est mineur.

* Un candidat au baccalauréat dont la mobilité en classe de 1^{re} lui ferait manquer l'épreuve anticipée de français ne serait pas convoqué à une épreuve de remplacement mais serait convoqué à se présenter en terminale à cette épreuve de français.



2.5 La voie professionnelle

À RETENIR

— La voie professionnelle est au cœur de la formation aux métiers d'avenir et constitue une réponse aux grands défis de notre temps, notamment dans les domaines du numérique, de la transition écologique, ou encore de la construction de l'indépendance énergétique de notre pays. Elle conduit soit à la poursuite d'études supérieures, soit à l'insertion professionnelle.

🎯 LA VOIE PROFESSIONNELLE, AU CŒUR DE L'EXCELLENCE ET DE L'ÉGALITÉ

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel promulguée en septembre 2018 dans une volonté d'égalité des chances, permet notamment à tout élève de la voie professionnelle de pouvoir se former en autorisant des allers retours entre la voie scolaire et celle de l'apprentissage garantissant un parcours adapté et sécurisé. Pour renforcer le lien entre les acteurs de la formation et les besoins des entreprises, les campus des métiers et des qualifications ont été développés, notre académie abrite trois campus des métiers et des qualifications et un total de six sur la région académique.

Cette loi annonce également les contours de la TVP - transformation de la voie professionnelle mise en place à la rentrée 2019. Les principaux diplômes préparés en lycée professionnel sont le baccalauréat professionnel dont la durée est alignée sur celle du baccalauréat général et technologique, et le CAP qui peut s'obtenir en 1, 2 ou 3 ans. Un des autres axes de la TVP est la mise en place de 14 familles de métiers pour le baccalauréat professionnel, éclairant les choix d'orientation à l'issue de la classe de troisième. La classe de 2^{nde} professionnelle permettant à l'élève d'assoir son choix de métier dans la famille choisie. Le parcours en 3 ans du CAP est particulièrement adapté pour faire réussir les élèves issus de classe ULIS, et

pour éviter toute sortie sans qualification. Ils peuvent éventuellement obtenir une attestation de compétences également reconnue par les professionnels.

L'accompagnement personnalisé des élèves de la voie professionnelle s'effectue tout au long de leur formation, il est renforcé dans l'année de terminale par les modules dévolus à l'insertion professionnelle et à la poursuite d'études. Ces dernières sont facilitées par les cordées de la réussite, s'inscrivant dans le continuum Bac-5 / Bac+5. De nombreux établissements sont encordés avec des établissements de l'enseignement supérieur. Le parcours des élèves est fluidifié et sécurisé avec un accompagnement adapté garantissant la meilleure réussite pour chacun. Après plusieurs années d'expérimentation, des places sont réservés pour les bacheliers professionnels en STS, rendant plus accessibles des parcours d'excellence. C'est aussi à ce titre que l'académie de Dijon abrite une classe préparatoire aux grandes écoles réservée aux bacheliers professionnels ; le recrutement est national.

La voie professionnelle est régulièrement mise en avant et plus spécialement lors de la semaine des lycées professionnels. La deuxième édition aura lieu courant décembre 2022.

© LA VOIE PROFESSIONNELLE, AU CŒUR DE L'EXCELLENCE ET DE L'ÉGALITÉ

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel promulguée en septembre 2018 dans une volonté d'égalité des chances, permet notamment à tout élève de la voie professionnelle de pouvoir se former en autorisant des allers retours entre la voie scolaire et celle de l'apprentissage garantissant un parcours adapté et sécurisé. Pour renforcer le lien entre les acteurs de la formation et les besoins des entreprises, les campus des métiers et des qualifications ont été développés, notre académie abrite trois campus des métiers et des qualifications et un total de six sur la région académique.

Cette loi annonce également les contours de la TVP - transformation de la voie professionnelle mise en place à la rentrée 2019. Les principaux diplômes préparés en lycée professionnel sont le baccalauréat professionnel dont la durée est alignée sur celle du baccalauréat général et technologique, et le CAP qui peut s'obtenir en 1, 2 ou 3 ans. Un des autres axes de la TVP est la mise en place de 14 familles de métiers pour le baccalauréat professionnel, éclairant les choix d'orientation à l'issue de la classe de troisième. La classe de 2^{nde} professionnelle permettant à l'élève d'adopter son choix de métier dans la famille choisie. Le parcours en 3 ans du CAP est particulièrement adapté pour faire réussir les élèves issus de classe ULIS, et pour éviter toute sortie sans qualification. Ils peuvent éventuellement obtenir une attestation de compétences également reconnue par les professionnels.

L'accompagnement personnalisé des élèves de la voie professionnelle s'effectue tout au long de leur formation, il est renforcé dans l'année de terminale par les modules dévolus à l'insertion professionnelle et à la poursuite d'études. Ces dernières sont facilitées par les cordées de la réussite, s'inscrivant dans le continuum Bac-5 / Bac+5. De nombreux établissements sont encordés avec des établissements de l'enseignement supérieur. Le parcours des élèves est fluidifié et sécurisé avec un accompagnement adapté garantissant la meilleure réussite pour chacun. Après plusieurs années d'expérimentation, des places sont réservées pour les bacheliers professionnels en STS, rendant plus accessibles des parcours d'excellence. C'est aussi à ce titre que l'académie de Dijon abrite une classe préparatoire aux grandes écoles réservée aux bacheliers professionnels ; le recrutement est national.

La voie professionnelle est régulièrement mise en avant et plus spécialement lors de la semaine des lycées professionnels. La deuxième édition aura lieu courant décembre 2022.

© ZOOM SEMAINE DES LYCÉES PROFESSIONNELS

La seconde édition de la Semaine des lycées professionnels se déroulera du **5 au 9 décembre 2022**. Entièrement dédiée aux lycées professionnels, elle a pour objectif de mieux faire connaître auprès des jeunes, tout particulièrement aux collégiens et à leurs familles, les offres de formation, les diplômes, les métiers et les parcours de réussite auxquels préparent les lycées professionnels. Elle est une occasion de présenter les réseaux d'établissements dans leur diversité et la richesse de leurs partenariats : les CMQ, les lycées des métiers, les groupements d'établissements (Greta) de chaque territoire et les réseaux d'établissements qui se construisent autour de projets pédagogiques et de parcours de formation comme les familles de métiers.



FOCUS RÉGION ACADÉMIQUE

La relation école-entreprise

La relation école-entreprise, rattachée à la délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue (DRAFPIC), est l'interface entre les établissements et les acteurs du monde économique et professionnel.

Son action : œuvrer aux côtés des équipes pédagogiques, des partenaires professionnels et institutionnels au travers d'actions avec le monde professionnel.

Des liens privilégiés sont tissés avec les branches et organisations professionnelles, interprofessionnelles et les entreprises pour promouvoir l'enseignement professionnel et renforcer les partenariats entre les établissements et les entreprises.

Soutien aux établissements, conduite de projets avec les 13 plateformes technologiques, développement de nouvelles actions avec les comités locaux école-entreprise et les CMQ, tout est mis en oeuvre pour valoriser l'excellence de la voie professionnelle et répondre aux problématiques économiques du territoire en s'appuyant sur les savoir-faire locaux tournés vers l'avenir.

Des concours emblématiques qui rencontrent un vif succès auprès des élèves

Porté par la relation école-entreprise, le concours « Entreprise à la Une » vise à sensibiliser les jeunes à l'entreprise et à leur donner le goût de l'écriture par la réalisation d'un article de presse. Il est ouvert aux élèves des collèges, lycées et aux étudiants de STS des établissements publics et privés sous contrat de la région. En 2021, ce sont 1 089 élèves de 40 établissements qui étaient inscrits. Plus de 70 professionnels sont associés à ce concours pour faire découvrir leur entreprise, pour 88 articles et 16 prix attribués (198 élèves et étudiants récompensés).

Autre concours, « Challenge Innov », qui vise à valoriser des projets pédagogiques associant une entreprise. Il contribue à l'acquisition par les jeunes d'une culture économique et professionnelle, et au développement du sens de l'engagement et de l'initiative. Ce concours est ouvert aux équipes de collégiens, lycéens, étudiants et apprentis de BFC. En 2021, quatorze équipes se sont engagées, soit 77 élèves et étudiants.

3. GRANDIR, S'ÉPANOUIR ET S'ENGAGER





3.1 Faire société : la transmission des valeurs de la République

À RETENIR

- La formation des élèves à la citoyenneté contribue à l'affermissement des principes et des valeurs de la République, encourage la participation démocratique et renforce la confiance dans les institutions.
- Le ministère soutient ses personnels lorsqu'ils sont confrontés à des atteintes aux principes et valeurs de la République : le signalement de ces atteintes protège les élèves et les adultes de la communauté éducative.
- Le Service national universel (SNU) fait vivre les valeurs de la République, découvrir le sens de l'engagement et valorise l'entrée dans la citoyenneté.
- La formation systématique de tous les personnels du ministère à la laïcité et aux valeurs de la République se poursuit à la rentrée scolaire 2022.

© L'ÉLÈVE, CITOYEN RESPONSABLE

Dans un monde soumis à une évolution constante et accélérée, les grands organismes internationaux (l'OCDE, l'UNICEF, le Conseil de l'Europe) préparent l'éducation de demain en proposant des cadres théoriques pour la construction des compétences du 21^e siècle (C21). C'est pourquoi le champ d'action de l'éducation s'élargit aux valeurs et au bien-être comme antidote aux crises de la société. Les notions d'« apprendre à être » et de « vivre ensemble » sont ainsi promues dans l'approche globale de ces nouveaux cadres d'apprentissage axés sur l'élève en tant que personne. Dans ce cadre d'action, la **généralisation de l'éducation aux médias et à l'information** participe à la construction des compétences nécessaires pour comprendre, interpréter et s'engager de manière éthique dans le contenu de tous les types de fournisseurs d'information. Cette éducation fonde aussi le développement de l'esprit critique, composante à part entière du statut de citoyen dans les démocraties modernes.

Au cours de l'année 2021-2022, de nombreux établissements ont été accompagnés par les formateurs du CLEMI. Lecture critique de l'image de presse ou du dessin de presse, usages responsables des réseaux sociaux ou aide à

la création de médias scolaires ont été les principales thématiques de ces rencontres.

En complément, des « Cafés des parents » ont été organisés, destinés à conseiller les familles dans la parentalité numérique.

Des classes presse, conduites en partenariat avec des médias locaux ont rendu les élèves acteurs dans la production d'information. 500 collégiens, issus de 23 établissements, se sont particulièrement investis dans des projets de cette nature. Des actions similaires, « Graine de reporter scientifique », « Journaliste en résidence », « BFC reporter », ou encore « Entreprise à la UNE » ont constitué autant d'événements impliquant les élèves dans des démarches de projet très formatrices.

Avec le soutien des Conseils départementaux, la même dynamique sera reconduite l'année 2022-2023. Un élan particulier est donné en Côte-d'Or et dans la Nièvre concernant la mise en place du programme « **Une webradio, un parrain** » dans les collèges.

13 collèges en Côte-d'Or, dans la Nièvre et dans l'Yonne ont répondu à l'appel à projet pour l'académie.



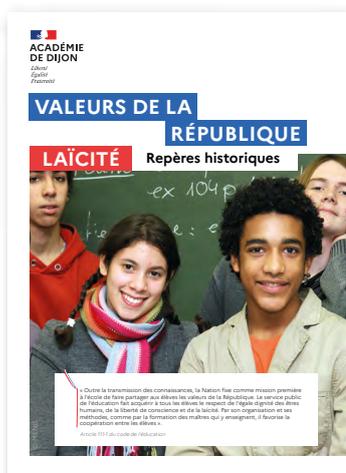
FOCUS ACADÉMIE

Des formations à la laïcité et aux valeurs de la République

Conformément au schéma directeur de la formation continue des personnels de l'éducation nationale 2022-2025, un quart des personnels de l'académie a ainsi bénéficié de 3 demi-journées de formation à la laïcité et aux valeurs de la République.

Tous les personnels éducatifs et administratifs de 47 collèges et lycées professionnels ont ainsi reçu une formation à la fois théorique et pratique.

Organisées à l'échelle de l'école, du collège ou du lycée, voire du bassin d'éducation, ces formations ont permis de créer une cohérence, des dynamiques au sein des équipes et la définition d'objectifs communs. Les enjeux de transmission de ces valeurs procèdent de la tranquillité des établissements scolaires, de la qualité du climat scolaire, du bien-être des élèves et des personnels et de la construction d'une citoyenneté éclairée.



Depuis la publication des 17 objectifs de développement durable (ODD), dont « Une éducation de qualité pour tous », par les Nations Unies en 2015, ces derniers font l'objet d'appropriations sous la forme des « Agendas 2030 ».

Ce faisant, ils identifient les enjeux sociétaux qui concernent la jeunesse au premier chef et invitent à des plans d'actions structurés. Dans ce champ d'action, l'Éducation au développement durable (EDD) se structure autour de nouveaux axes :

- l'Agenda 2030
- l'enrichissement des programmes en matière d'EDD
- l'encouragement à l'engagement des jeunes et de l'institution, avec une attention toute particulière pour l'animation des éco-délégués
- un pilotage national et académique renforcé
- une offre de formation pour les encadrants et les enseignants
- un réseau partenarial structuré
- la construction d'une stratégie internationale

La démarche de labellisation E3D « École/Établissement en démarche de développement durable », qui met en lumière l'engagement des communautés éducatives, fait depuis 2015 l'objet d'une appropriation particulièrement volontariste des écoles et établissements de l'académie.



FOCUS ACADÉMIE

Les établissements scolaires labellisés E3D

235

écoles et établissements du second degré publics et privés sous contrat soit :

157 écoles

Côte-d'Or : 25 ; Nièvre : 88 ;
Saône-et-Loire : 25 ; Yonne : 19 ;

49 collèges

Côte-d'Or : 17 ; Nièvre : 9 ;
Saône-et-Loire : 15 ; Yonne : 8 ;

29 lycées

Côte-d'Or : 9 ; Nièvre : 6 ;
Saône-et-Loire : 9 ; Yonne : 5 ;

© SNU, UN TEMPS DE RENCONTRE DE TOUTES LES JEUNESSES FRANÇAISES, POUR FAIRE RÉPUBLIQUE



FOCUS RÉGION ACADÉMIQUE

Dans toute la France, après une première expérimentation en 2019 ayant rassemblé 2 000 jeunes dans 13 départements pilotes, une édition 2020 fortement perturbée par la crise sanitaire et une édition 2021 qui a concerné 15 000 jeunes, le SNU est montée en puissance en 2022.

Pour la première fois, plusieurs séjours de cohésion ont été organisés dans la région académique Bourgogne-Franche-Comté et ils ont rassemblé 2 200 volontaires :

- 200 en février,
- 1 000 en juin,
- et 1 000 en juillet.

Cette mise en place de trois séjours a ainsi permis d'accueillir plus largement les 15-17 ans en tenant compte de leurs différentes contraintes dans les 8 centres départementaux.

Pour les deux séjours de juin et juillet, la région académique a été l'une des quatre régions à accueillir des jeunes d'une autre région, avec 400 volontaires venus d'Ile-de-France.





3.2 La lutte contre le harcèlement à l'École

À RETENIR

- Expérimenté entre 2019 et 2021 dans six académies, le **programme de lutte contre le harcèlement à l'école (pHARe)** a été étendu à toute la France en septembre 2021.
- À la rentrée 2022, le programme sera déployé dans **100 % des écoles élémentaires et des collèges publics de France**.
- **380 référents académiques et départementaux** sont chargés de suivre les situations de harcèlement qui leur sont signalées, en lien avec les familles et les établissements.
- **Des élèves ambassadeurs** sont présents dans chaque établissement pour prévenir le harcèlement.

🕒 L'ÉCOLE : UN LIEU PROTÉGÉ, CREUSET DU VIVRE ENSEMBLE

Prévenir et lutter contre toute forme de violence à l'École est une des conditions de réussite des élèves, qui ont besoin de travailler dans un climat serein. Cette exigence implique la nécessité d'une coopération interministérielle et d'une mobilisation de tous les acteurs de l'éducation dans une dynamique préventive. Elle suppose également la sensibilisation et la formation des communautés éducatives à l'ensemble des problématiques pour un repérage précoce et une prise en charge réactive de tout fait de violence.

Le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles élémentaires et des collèges.

Il mobilise l'ensemble de la communauté éducative à la problématique du harcèlement et de l'intervention sur les situations de harcèlement.

Le programme pHARe a été déployé en 2021-2022 dans 330 écoles et 44 collèges de l'académie

Ceux-ci entreront dans la phase 2 du programme dès la rentrée 2022. Forte d'un vivier de formateurs densifié en 2022-2023, l'académie généralisera de manière simultanée l'entrée

dans la démarche à toutes les autres écoles et collèges.

À l'issue du programme de formation, les personnels auront bénéficié de huit jours de formation sur la thématique. En pratique, une équipe ressource pluri-catégorielle, formée au repérage et à la prise en charge des situations de harcèlement, pourra intervenir dans chaque circonscription du 1^{er} degré et dans chaque collège. En outre, dix heures d'apprentissage consacrées à la prévention du harcèlement sont organisées chaque année pour les élèves du CP à la 3^e et une équipe d'élèves ambassadeurs de la lutte contre le harcèlement est formée dans chaque collège.

L'École nourrit aussi le projet de l'émancipation et la construction de la citoyenneté démocratique. Il se fonde sur l'usage de la raison ainsi que sur des principes et des valeurs : la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité et les libertés fondamentales qui en découlent, l'indivisibilité de la République, la primauté de l'État de droit, la souveraineté du peuple, la justice sociale, le respect de l'égalité de dignité des personnes et de leur autonomie, la liberté de conscience et la laïcité.



FOCUS ACADÉMIE

Bilan académique 2021-2022

- **76** situations de harcèlement traitées
- **330** écoles et **44** collèges ont bénéficié du déploiement du programme pHARe
- **246** personnes formées à la méthode de préoccupation partagée (travailler avec les intimidateurs pour leur faire admettre de l'empathie envers l'élève harcelé)

Dès la rentrée 2022

- **Généralisation de l'entrée dans la démarche** de l'ensemble des écoles et collèges de l'académie
- **Une trentaine de formateurs** pour pouvoir les déployer sur le terrain (directeurs d'école ou chef d'établissement (collèges), selon les ressources locales).
- **8 jours de formation thématique** à destination des personnels pour repérer et prendre en charge les situations de harcèlement dans les écoles et collèges
- **10 h d'apprentissage consacrées à la prévention du harcèlement** organisées chaque année pour les élèves du CP à la 3^e
- **1 équipe d'élèves ambassadeurs de la lutte contre le harcèlement** formée dans chaque collège

Créer une communauté protectrice avec

pHARe

🕒 QU'EST-CE QUE pHARe ?

Le premier programme français de prévention du harcèlement entre élèves.

🕒 POUR QUI ?

Pour tous les élèves du CP à la 3^e.

🕒 EN QUOI CONSISTE pHARe ?

- Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement.
- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels.
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.

🕒 OÙ ET QUAND ?

Dans 100 % des écoles élémentaires et des collèges publics à la rentrée 2022.

🕒 COMMENT ?

- Impliquer les personnels et les élèves.
- Associer parents et partenaires.
- Mobiliser les instances de démocratie scolaire et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
- Mettre à disposition des professionnels une plateforme numérique dédiée.
- Suivre l'impact de ces actions.



À QUOI S'ENGAGE L'ÉCOLE OU LE COLLÈGE pHARe ?

Charte d'engagement pour 2 ans

- Constituer une équipe ressource de 5 personnels formés.
- Formaliser un protocole de traitement des situations de harcèlement.
- Former une équipe d'élèves ambassadeurs dans chaque collège.
- Mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles.
- Participer aux temps forts : prix Non au harcèlement (NAH), journée NAH, Safer Internet Day.
- Organiser 10 heures annuelles d'apprentissage dès le CP.

Lutter contre le cyberharcèlement à l'école

26 novembre

2013

Circulaire relative à la prévention et au traitement de la cyberviolence entre élèves.

7 octobre

2016

Promulgation de la loi instaurant la notion du cyberharcèlement et le délit de « vengeance pornographique » (diffusion sans consentement de paroles ou d'images présentant un caractère sexuel prises dans un lieu public ou privé).
Peines prévues : 2 ans d'emprisonnement et 60 000 euros d'amende.

3 août

2018

Interdiction de l'utilisation d'un téléphone mobile par un élève, excepté pour des usages pédagogiques ou dans des lieux où le règlement intérieur l'autorise expressément.

2023

Législation sur les services numériques (DSA) pour fixer un ensemble de règles visant à responsabiliser les plateformes numériques et à lutter contre la diffusion de contenus illicites ou préjudiciables ou de produits illégaux (attaques racistes, images pédopornographiques, désinformation, vente de drogues ou de contrefaçons, etc.).



CRÉATION D'UNE CELLULE CYBER au sein du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

5 MISSIONS

- Répondre aux questions liées au cyberharcèlement et aux cyberviolences.
- Développer des liens avec les géants du Web et les autres partenaires.
- Mener une veille sur les différents réseaux sociaux afin de détecter et prévenir tout mouvement entraînant du harcèlement.
- Accompagner les académies sur la problématique du cyberharcèlement en mettant en place des outils d'aide à la gestion de crise et de lutte contre le cyberharcèlement (vademecum, formations, etc.).
- Communiquer toutes les informations utiles aux référents académiques harcèlement.

3018

Un numéro national gratuit pour les victimes de violences numériques

Joignable du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h (appel gratuit).

Les élèves peuvent aussi télécharger l'application 3018 pour conserver et transmettre les captures d'écran témoignant du cyberharcèlement dont ils sont la cible.

Le 3018 est opéré par l'association e-Enfance.



3.3 L'éducation artistique et culturelle

© Julie Bourges - MENJ

À RETENIR

- L'éducation artistique et culturelle (EAC) repose sur trois piliers : la connaissance, la pratique artistique, et la fréquentation des œuvres et des artistes. Elle contribue ainsi à la formation et à l'émancipation des élèves, à travers le développement de leur sensibilité, de leur créativité et de leur esprit critique. Faire vivre l'EAC, c'est ouvrir l'École sur le monde de la culture et des arts.
- Un soutien inédit est apporté à l'éducation artistique et culturelle avec, pour la première année scolaire pleine :
 - l'extension du pass Culture aux jeunes en âge d'être scolarisés au lycée ;
 - la part collective du pass Culture, qui profitera à tous les élèves de la 4^e à la terminale pour des sorties culturelles en commun.

🕒 FAVORISER L'ACTIVITÉ CULTURELLE GRÂCE AU PASS CULTURE

Depuis janvier 2022, le déploiement du Pass Culture scolaire répond à cette ambition. Fruit d'un partenariat entre le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le ministère de la Culture, le Pass Culture scolaire est un projet innovant qui a été conçu pour bénéficier pleinement aux élèves et à leurs professeurs, en lien avec les professionnels de la culture.

Concrètement, cette part dite collective du Pass Culture permet à un professeur de financer des activités consacrées à l'EAC pour sa classe. Elle s'applique aux élèves des classes de 4^e à la terminale des établissements publics et privés sous contrat. Un enseignant peut ainsi réserver sur une plateforme spécifique une offre déposée par un partenaire artistique et culturel (une visite de musée, des ateliers de pratique...) et la payer grâce à des crédits propres au Pass Culture et variables suivant le niveau de la classe.

L'enseignant dispose d'un montant de 25 euros par élève et par classe pour les élèves de 4^e et de 3^e, de 30 euros pour ceux de seconde et de CAP, et de 20 euros pour ceux de première et de terminale. Il est envisagé d'étendre cette part collective dès la classe de sixième.

En synthèse, l'arrivée de cette part collective du Pass Culture constitue une étape majeure pour la réussite du 100 % EAC.

En effet, elle vient soutenir les professeurs et les partenaires dans la mise en place, pour chaque élève et chaque année, d'actions d'EAC de qualité. De plus, elle vient renforcer une offre individuelle du Pass Culture que les jeunes peuvent solliciter de 15 à 18 ans. L'articulation de ces deux offres œuvre à une sensibilisation progressive et accompagnée de l'élève à la culture, en renforçant et diversifiant ses pratiques culturelles et en révélant la richesse culturelle des territoires qui l'entourent.



FOCUS RÉGION ACADÉMIQUE

Développer le goût de la lecture

Aujourd'hui, 20 % des élèves maîtrisent mal les savoirs fondamentaux à la sortie de l'école primaire. Or, toutes les enquêtes le montrent : la lecture est la clé de la réussite. 30 minutes de lecture quotidienne permettent des progrès significatifs en français.

Lire est un vecteur de transmission du savoir, de culture, d'égalité des chances et, au-delà, d'épanouissement personnel pour les élèves. La Lecture grande cause nationale prolonge et amplifie l'action quotidienne de l'École pour permettre aux élèves de maîtriser la lecture, et promouvoir une pratique quotidienne de la lecture.

L'évènement « **10 mars je lis** » met la lecture au cœur de la vie de tous les Français en portant une attention particulière aux plus jeunes, et à ceux qui en sont éloignés. Le « quart d'heure lecture » est mis en place depuis 2018 au sein de l'Éducation nationale. Ce temps banalisé de lecture personnelle développe la concentration des élèves, leur aisance et leur attachement à une pratique régulière de la lecture. Il rencontre un vif succès dans les écoles et les collèges.

Autre action emblématique marquant l'engagement national pour la « lecture grande cause nationale », l'opération « **Un livre pour les vacances** » qui permet à tous les écoliers de CM2 de quitter l'école primaire avec un recueil des Fables de La Fontaine à lire pendant l'été.



Le pass Culture pour les élèves des collèges et lycées

TROIS AMBITIONS

1 100 % des élèves bénéficiaires au collège et au lycée

2 Des élèves engagés et acteurs des projets culturels

3 Un parcours d'éducation artistique et culturelle enrichi

UNE PART COLLECTIVE DE LA 4^e À LA TERMINALE

La part collective* permet aux professeurs (collège et lycée) de financer leurs activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe et encadrées : visites, spectacles, concerts, projections, rencontres, conférences, ateliers de pratique artistique et scientifique, etc. en utilisant l'application **Adage** pour géolocaliser et réserver les offres.

Collégiens 4 ^e et 3 ^e	25 € par élève
Lycéens 2 ^{de} et élèves de CAP	30 € par élève
Lycéens 1 ^{re} et Tle	20 € par élève



Un référent Culture est nommé dans chaque collège et lycée, il est l'interlocuteur privilégié des professeurs pour ce dispositif.

UNE PART INDIVIDUELLE DE 15 À 18 ANS

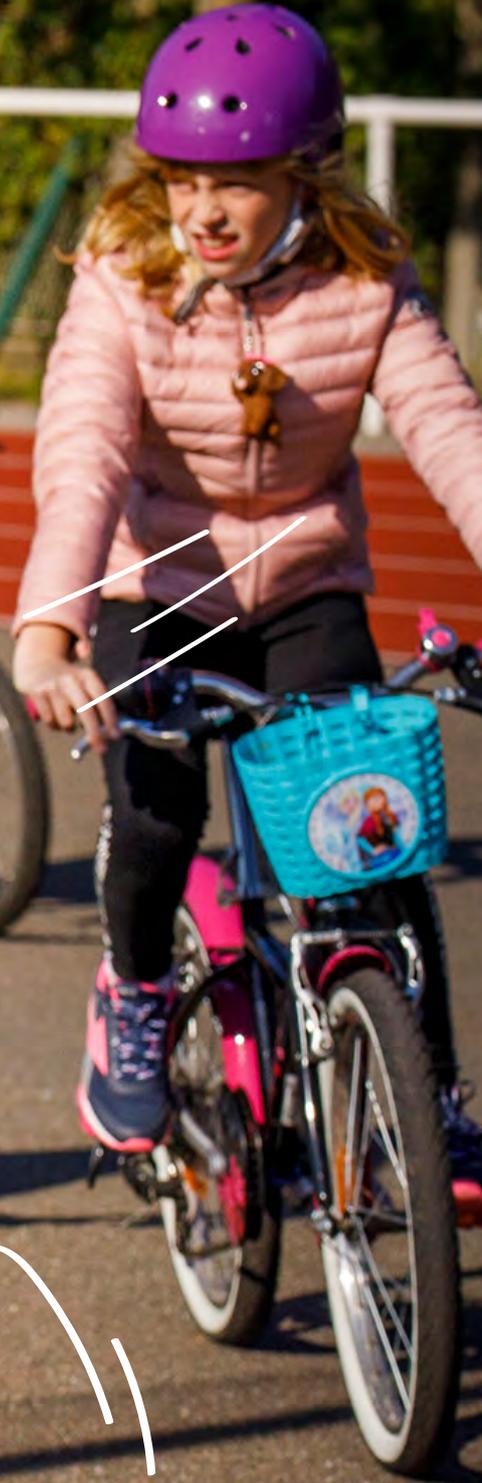
La part individuelle** permet à tous les jeunes de 15 à 18 ans, sur l'ensemble du territoire national, d'acquérir des biens et services culturels : places, abonnements, livres, musique, services numériques, visites, cours et ateliers, matériel beaux-arts, etc. en téléchargeant l'application **pass Culture** (inscription avec son compte ÉduConnect).

Part individuelle	20 € pour chaque jeune de 15 ans	30 € pour chaque jeune de 16 ans	30 € pour chaque jeune de 17 ans	À 18 ans, 300 € à dépenser sur 2 ans
-------------------	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	--------------------------------------



Les élèves peuvent demander à leur professeur principal des informations sur ce dispositif.

* Le budget part collective est alloué à chaque établissement scolaire de l'enseignement public et privé sous contrat.
** La part individuelle fonctionne de manière semblable au pass Culture +18 ans.





3.4 Lutter contre les inégalités territoriales

À RETENIR

- La lutte contre les inégalités territoriales s'inscrit dans la continuité de la politique d'éducation prioritaire, qui vise à renforcer les moyens et les efforts éducatifs dans les territoires où se concentrent les difficultés économiques et sociales.
- L'académie poursuit son engagement en faveur d'une meilleure prise en compte des réalités sociales de chaque territoire, qu'ils soient ruraux ou urbains.

© LES TER DE L'ACADÉMIE DE DIJON

Pour renforcer l'attractivité de l'école en milieu rural, l'éducation nationale a lancé à partir de 2021 l'expérimentation des **Territoires éducatifs ruraux** (TER), dont le champ d'application doit être plus large que la question du maillage scolaire et le regroupement des écoles, et dont la démarche doit davantage associer l'ensemble des partenaires du territoire. L'expérimentation a été lancée en janvier 2021 dans 23 territoires pilotes.

À la rentrée 2021, l'expérimentation a été étendue à sept nouvelles académies, dont celle de Dijon.

Les nouveaux «Territoires Éducatifs Ruraux» permettent de constituer un réseau de coopérations autour de l'École comme point d'ancrage territorial.

Au service d'un projet éducatif porteur d'ambition pour les élèves et leurs familles, les « Territoires Éducatifs Ruraux » sont vecteur de rayonnement pour le territoire lui-même.

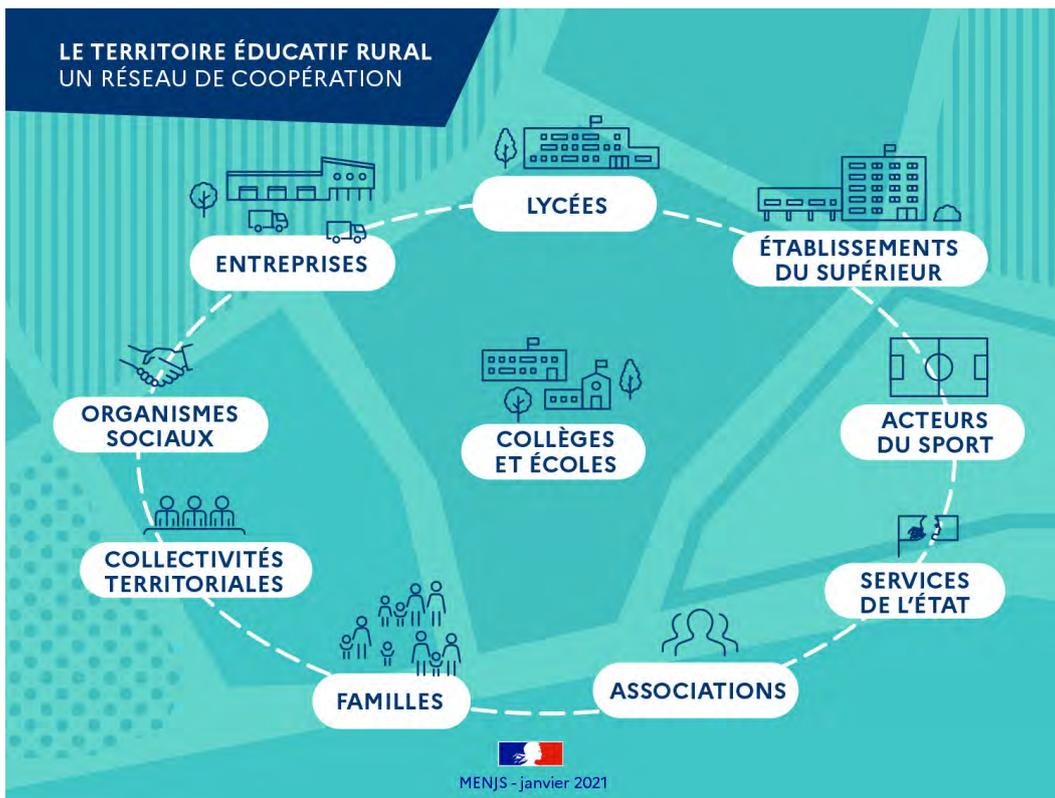
C'est dans cet esprit que 5 TER ont été implantés en 2021/2022 dans l'académie de Dijon :

- le TER de Saulieu-Liernais en Côte-d'Or,
- le TER de Charny « Orée de Puisaye » dans l'Yonne,
- le TER de Bourbon-Lancy en Saône-et-Loire et enfin les TER de La Machine et Corbigny dans la Nièvre.

Chaque TER est construit autour de son collège et de ses écoles de secteur tout en associant le lycée de proximité. Chaque TER s'appuie sur les forces de son territoire en valorisant des axes spécifiques autour des arts et de la culture, du cinéma, du sport, des sciences et du développement durable.

Les perspectives pour l'année 2022-2023 :

- Renforcer les alliances éducatives,
- Développer l'ambition scolaire et les perspectives d'avenir pour les élèves résidant en zones rurales isolées,
- Renforcer l'attractivité de l'école rurale et l'accompagnement des personnels.



© QUATRE CITÉS ÉDUCATIVES DANS L'ACADÉMIE : UN LABEL D'EXCELLENCE QUI MET L'ÉCOLE AU CŒUR DE LA RÉPUBLIQUE

Les Cités éducatives visent à intensifier la prise en charge des enfants et des jeunes sur un territoire déterminé, en fédérant tous les acteurs du temps de la vie de l'enfant dans ses activités scolaires et périscolaires (services de l'État, des collectivités, associations, habitants etc.). Les Cités éducatives trouvent leur ancrage au sein d'un collège, rattaché à un quartier prioritaire de la politique de la ville. Elles poursuivent 3 objectifs principaux : conforter le rôle de l'École, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles.



À l'occasion du Comité Interministériel de la Ville de janvier dernier, 74 nouveaux lauréats au label « Cité Éducative » ont été annoncés parmi lesquels se trouvent Dijon, Joigny et Nevers. Ils rejoignent Chenôve, première cité éducative labellisée dans l'académie.



© Crédits photo : Julie Bourges, Xavier Schwebel - MENJ

Contact presse

DELPHINE MAUERHAN
Directrice de la communication
Service communication
06 46 84 04 79
presse@ac-dijon.fr

